

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 24 février 2026

La Fondation pour l'Enfance partie civile.

La Fondation pour l'Enfance était partie civile ce 23 février 2026 devant la 15^{ème} chambre correctionnelle du Tribunal Judiciaire de Paris qui jugeait un élu parisien pour détention de l'image d'un mineur présentant un caractère pornographique.

Il a été reconnu coupable des faits qui lui étaient reprochés et condamné à une peine d'emprisonnement de 18 mois, assortie d'un sursis probatoire de deux ans, ainsi qu'à une obligation de soins et à l'interdiction d'exercer une activité en contact habituel avec des mineurs pendant trois ans. Le tribunal a par ailleurs ordonné son inscription au FIJAIS.

Par cette action, la Fondation pour l'Enfance réaffirme son engagement constant dans la lutte contre toutes formes d'exploitation et de violences sexuelles faites aux mineur(es) et à la protection de leurs droits fondamentaux. Cette constitution de partie civile vise à soutenir les victimes et à contribuer à la manifestation de la vérité, dans le strict respect de la présomption d'innocence.

Depuis sa création, la Fondation pour l'Enfance agit pour la protection de l'enfance, la prévention de toutes formes de violences et le soutien aux victimes. Elle appelle l'ensemble des institutions et des citoyens à poursuivre l'effort collectif pour mettre fin à la circulation d'images à caractère pédopornographique et renforcer la sensibilisation sur ces enjeux.

À propos de la Fondation pour l'Enfance : Depuis 1977, la Fondation pour l'Enfance, reconnue d'utilité publique, s'attache à repérer et à lutter contre les violences faites aux enfants. Elle détecte les dispositifs innovants portés par le champ associatif et joue le rôle de pépinière de projets.

A propos du Cabinet Lombard Baratelli Astolfe & associés : Depuis 2000, Maître Olivier BARATELLI et Maître Céline ASTOLFE représentent la Fondation pour l'Enfance devant les tribunaux judiciaires de tout le territoire français pour porter la défense et l'assistance de l'enfance mise en danger par les violences sexuelles.

Contacts presse :

Fondation pour l'Enfance – clemence.lisembard@fondation-enfance.org – 06 76 71 20 92

Cabinet Lombard Baratelli Astolfe & associés : 01 53 63 31 31